



DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION  
ET DE L'AMENAGEMENT

*Cellule Prévention Sécurité*

# Notice de sécurité

## Annexe 03

**Concernant les établissements recevant du public du Type  
Établissements du type PS - Parcs de stationnement couverts**

Conformément à l'article D.513-3 du  
Code de l'Aménagement de la Polynésie Française

*- L'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP - L'arrêté du 09 mai 2006 modifié.*

### **01. PARC DE STATIONNEMENT :**

- ◆ Nombre de place de véhicule.(>10 )
  - Voitures :
  - 2 roues :
- ◆ Capacité en surface en m<sup>2</sup> de chaque niveaux :
- ◆ Parc de stationnement largement ventilé : Oui  Non
- ◆ Nombre de niveaux :
- ◆ Niveau de référence :

### **02. ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION :**

- Classement au feu :
- Éléments verticaux protégés des chocs : Oui  Non
- ◆ Structures
  - Degré de stabilité au feu :
- ◆ Plancher haut de séparation
  - Degré coupe-feu :

### **03. ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS :**

- ◆ Tiers contigu ou superposé :
  - Nature des murs et planchers séparatifs :
  - Degré coupe-feu des parois séparatives :
- ◆ Nature des tiers en vis-à-vis dont la distance de séparation est :
  - PS séparé d'un bâtiment tiers par une aire libre de 4 mètres au moins :  
Oui  Non
  - Il dispose d'un plancher bas du niveau le plus haut accessible au public situé à moins de 8 mètres du sol : Oui  Non

#### **04. DÉGAGEMENT :**

<b>Sortie</b>	<b>Quantité</b>	<b>Largeur (UP)</b>
Normales		
Accessoires		
Supplémentaires		

- Nombre d'escaliers :

<b>Escalier emplacement</b>			
<b>Largeur en mètres</b>			
<b>En-cloisonné</b>			
<b>A l'air libre</b>			

- ◆ Moyens de communication entre le parc et le bâtiment:
- ◆ Portes de communication avec l'extérieur ouvrables sans clé de l'intérieur du parc :  
Oui  Non
- ◆ Escaliers
  - Classement au feu des matériaux :
  - Degré coupe-feu de la cage :
  - Degré coupe-feu des portes :
- ◆ distance à parcourir par les usagers pour atteindre un escalier ou une sortie en dehors des zones de stationnement :

#### **05. LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS :**

- ◆ (Établir la liste de ces locaux et préciser pour chacun d'eux les dispositions d'isolement prévues, c'est-à-dire le degré coupe-feu des parois, des plafonds, des portes et la présence de ferme-porte)

<b>LOCAL</b>	<b>DEGRÉ COUPE-FEU DES PAROIS ET PLAFONDS</b>	<b>DEGRE COUPE-FEU ET FERME-PORTES</b>

## **06. CONDUITS ET GAINES :**

◆ Liste des conduits et diamètres :

◆ Conduits

- Classement au feu:

- Degré coupe-feu :

◆ Trappes

- Degré coupe-feu :

## **07. VENTILATION :**

Naturelle  Mécanique

Surface ou débit horaire par véhicule :

## **08. ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ :**

Répartition :

Flux : lumens/m<sup>2</sup>

Autonomie : heures

## **09. ASCENSEUR /MONTE CHARGE (ARTICLE A.514-27)**

◆ Conformité aux normes NF P 82-500, 82-501 et 82-503: oui  non

◆ Portes palières débouchant sur les parties communes: oui  non

◆ Ascenseur pour handicapés: oui  non

◆ Désenfumage de la gaine (le cas échéant) : oui  non

◆ Modalité de commande du dispositif de désenfumage :

◆ En-cloisonnement commun avec un escalier (le cas échéant) : oui  non

◆ Modalités d'isolement des locaux de machines d'ascenseur (le cas échéant) :

## **09. POSTE DE SÉCURITÉ :**

◆ Emplacement :

◆ Accessibilité :

◆ Parois coupe feu :

## **10. MOYENS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:**

### ◆ INTÉRIEURS

- **Extincteurs selon la base réglementaire conformes aux normes**  
types /quantité/emplacement d'appareils prévus :

- **Extincteurs adaptés aux risques particuliers conformes aux normes**

types /quantité/emplacement d'appareils prévus :

◆ Une caisse de 100 litres de sable meuble avec seau à fond rond placée près de la rampe de circulation : Oui  Non

◆ **RIA :** Oui  Non

- Si oui, diamètre nominal /quantité/emplacement:

- Autres moyens de secours type/quantité/emplacement

◆ **Installations de sprinklage :** Oui  Non

- Conforme à la norme NF EN 12845 : Oui  Non

◆ **Système de sécurité incendie :** Oui  Non

- **Catégorie :** A

    Système de détection incendie : Oui  Non

    Système de mise en sécurité : Oui  Non

    Équipement d'alarme Type 1 : Oui  Non

Dossier d'identité du SSI validé : Oui  Non

Dénomination de la société de coordination :

- Coordinateur :

- **Catégorie : B**

Système de mise en sécurité : Oui  Non

Équipement d'alarme Type : 2a  2b

Dossier d'identité du SSI validé : Oui  Non

Dénomination de la société de coordination:

- Coordinateur :

- **Catégorie : C**

Dispositifs de commande avec signalisation : Oui  Non

- **Catégorie : D**

Dispositifs de commandes manuelles regroupées : Oui  Non

Si oui, spécifier les emplacements:

- **Catégorie : E**

Dispositifs de commandes manuelles : Oui  Non

**Dispositifs actionnés de sécurité :** Oui  Non

Le DAS fait parti du système de mise en sécurité incendie et regroupe les équipements suivants : (selon NF S 61-937)

- Coffret de relayage pour ventilateur de désenfumage
- Volet de transfert
- Volet pour conduit collectif
- Volet pour conduit unitaire ou collecteur
- Exutoire de désenfumage
- Exutoire pour cage d'escalier mise à l'abri des fumées par surpression mécanique
- Ouvrant télécommandé en façade

#### ◆ **Alarme**

- L'alarme générale, signal sonore qui a pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux, doit être donnée par établissement recevant du public et par bâtiment si l'établissement en comporte plusieurs.

le signal sonore de l'alarme générale ne doit pas permettre la confusion avec d'autres signalisations utilisées dans l'établissement. Il doit être audible de tout point du bâtiment pendant le temps nécessaire à l'évacuation

- Équipement d'alarme Type : 3

**IMPORTANT** : Si un SSI de catégorie A ou B, proposer à la commission de sécurité pour validation le dossier d'identité du SSI conformément à la NF S 61-931.

◆ **Consignes de sécurité** Oui  Non

◆ **Plan de l'établissement** Oui  Non

◆ **Moyens d'alerte**

-Téléphone urbain:      Oui     Non

-Ligne directe :        Oui     Non

-Autre moyen utilisé pour joindre les secours :

◆ **Formation du personnel**

- A l'utilisation des moyens de secours : Oui     Non

- A l'exploitation du système d'alarme : Oui     Non

- Organisme formateur

**INTERVENTION CONFIEES A UN ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ:**

Nom et adresse de l'organisme agréé	Types de missions confiées (L/S)	Date de la mission confiée

**- RÉDACTEUR -**

\*Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Le demandeur (ou le pétitionnaire)

**Nom et signature**

**- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR -**

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_ auteur(e) de cette demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter la réglementation relative à l'accessibilité et la sécurité incendie, la solidité de la construction et la sécurité des personnes, conformément à l'article D.513-3 du chapitre 3 du livre V du code de l'aménagement de la Polynésie Françaises.

\*Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire)

**Nom et signature**

***\*Il est obligatoire d'indiquer le lieu, la date et de signer le document***